



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 JUIN 2021

L' an 2021 le 28 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 23 juin 2021, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc THOMAS, Maire.
Présents Mmes AUDEBERT Domitille, MARTEL Marilyne, KRAWCZYK Antoinette, LOURS Christelle, Mrs. AMIARD Éric, , RICHARD Frédéric, PRUNEAU Rémy, DELAPEYRE Cyril, SZEWCZYK Benoit
A été nommée secrétaire : Rémy PRUNEAU

Maintient du Conseil Municipal avec 2 Adjointes uniquement

Suite à la démission du 3^{ème} Adjoint au Maire actée par la Sous-préfecture de Pithiviers et notifié à l'intéressé en date du 28 juin 2021,
Le Maire propose aux Membres du Conseil de ne pas renommer de 3^{ème} Adjoint et donc de continuer le mandat 2020-2026 uniquement avec 2 Adjointes.
Le Conseil Municipal à 6 voix POUR , 1 voix CONTRE et 3 abstentions
DÉCIDE de ne pas renommer de 3^{ème} Adjoint.

Indemnités des Adjointes au Maire

Suite à la démission du 3^{ème} Adjoint au Maire actée par la Sous-préfecture de Pithiviers et notifié à l'intéressé en date du 28 juin 2021,
Suite à la renonciation des Membres du Conseil de renommer un 3^{ème} Adjoint,
Le Maire propose aux Conseillers d'allouer l'indemnité que percevait le 3^{ème} Adjoint aux 1^{er} et 2^{ème} Adjoint
Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux Adjointes,
Le Conseil Municipal DÉCIDE à 8 voix POUR et 2 abstentions :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux maximal de 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique au lieu de 6.6% initialement voté le 27 mai 2020.

Demande de subvention pour 2^{ème} tranche des travaux de l'Eglise

Après avoir rappelé que l'église est protégée au titre des Monuments Historiques, Monsieur le Maire expose aux Conseillers municipaux les divers travaux de restauration envisagés sur l'église de la commune.
Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que ces travaux se déroulent en 2 tranches. Il informe que la 1^{ère} tranche des travaux concernant essentiellement la reprise du poinçon, la repose de la croix et la protection contre la foudre ont été faits et terminés début juin 2021.
Il est question maintenant de programmer la 2^{ème} tranche des travaux concernant la maçonnerie de pierres de taille, la maçonnerie de moellons ainsi que la restauration du portail occidental, la réfection de la porte nord de la nef, la restauration de la porte du clocher, la réfection du vantail ouest du comble de la nef et la mise en peinture.
Le financement de cette 2^{ème} tranche s'établit comme suit :

- Phase des travaux	:	84 147,60 €
- Maîtrise d'œuvre	:	7 342,50 €
- Coordination SPS	:	699,00 €
- Imprévus	:	7 810,90 €
- TOTAL GÉNÉRAL	:	100 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte l'ensemble du projet, son coût, son phasage et son plan de financement,

CHARGE Monsieur LERICHE des missions de maîtrise d'œuvre et de coordination S.P.S. de cette opération,

SOLLICITE l'octroi de subventions auprès de l'Etat (**Direction Régionales des Affaires Culturelles et Dotation de Soutien à l'Investissement Local**), du **Conseil Départemental du Loiret pour l'Appel à projet et de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais** pour cette 2^{ème} tranche de travaux

DONNE mandat au Maire pour solliciter ces aides financières, pour le suivi des dossiers et la signature de toutes les pièces afférentes au projet.

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes demandes de subventions d'associations reçu en Mairie pour l'année 2021.

Il informe les Membres du Conseil qu'un Comité des Fêtes s'est créé à Bromeilles que qu'une demande d'aide financière exceptionnelle a été demandée pour donner l'impulsion au Comité et pouvoir ainsi programmer des festivités sans attendre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 abstention accorde les subventions 2021 suivantes :



AFN Puiseaux	6574	100,00
Club Amitié	6574	100,00
Le Souvenir Français Canton de Puiseaux	6574	100,00
Les Pimpons aux 400 cloches	6574	100,00
Banque Alimentaire du Loiret	6574	150,00
Pétanque Bromeilloise	6574	100,00
Comité des Fêtes de Bromeilles	6574	3 500,00
TOTAL	6574	4 150,00

Encaissement du chèque de l'Association de Chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président de la Chasse de Bromeilles a fait un don à la commune par chèque d'un montant de 13.20€.

Il convient au Conseil Municipal d'accepter ce chèque pour encaissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION,

ACCEPTÉ le chèque de l'Association de chasse,

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

Informations diverses

- Suite à sa démission, Monsieur Georges viendra expliquer sa décision lors d'un prochain conseil municipal.
- L'achat de la grange qui était à l'ordre du jour est reporté lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Bromeilles,
Le 05 juillet 2021
L'Adjoint,
Éric AMIARD